

COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

RELEVÉ DE DÉCISIONS

--oOo--

Séance du 27 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation en date du 20 février 2020 et sous la présidence de Jean RICHARD, Maire.

Procurations : M. Alexandre JACQUIN à Mme Claudine DERVAUX, M. Patrick SIMONIN à Mme Karine NURDIN, Mme Myriam GUIGNON à Mme Yvonne GURY

Excusés : Mmes Myriam GUIGNON et Nicole LEDRAPPIER, MM. Patrick SIMONIN et Alexandre JACQUIN

Absents : Mme Monique GUERRIER et M Julien FERNANDEZ

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Corine PERRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 17

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

27-2020

Le compte-rendu de la séance du 13 Février est approuvé à l'unanimité.

Décisions financières

7.1

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2019 (budget principal, budgets annexes Eau, Assainissement Maison de Santé).

28-2020

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les comptes administratifs 2019 présentent les résultats d'exploitation suivants :

Budget Principal	:	+ 2 052 345,36 €
Budget du Service de l'Eau	:	+ 150 553,05 €
Budget du Service de l'Assainissement	:	+ 70 023,85 €
Budget de la Maison de Santé	:	+ 40 028,27 €

Conformément aux règles comptables et au projet de budget arrêté par notre Commission des Finances, les résultats sont affectés comme suit :

Budget Principal :

695 951,71 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
1 356 393,65 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget du Service de l'Eau :

87 395,70 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
63 157,35 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget du Service de l'Assainissement :

50 021,83 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
20 002,02 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

Budget de la Maison de Santé :

22 891,67 € de résultat de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
17 136,60 € au compte 002 excédent antérieur reporté.

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020*

Décisions financières

7.1

OBJET : Budgets Primitifs 2020 (Principal, Eau, Assainissement)

29-2020

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

« Bonsoir à tous,

Même dans la période que nous connaissons tous, je ne manquerai pas ce rendez-vous annuel relatif à mon intervention habituelle, la douzième en tant que maire, sur les orientations et les choix budgétaires que nous venons d'arbitrer. C'est pour moi le document de cadrage de notre action municipale, le compte administratif étant lui le reflet de la bonne exécution de ce budget. Claudine DERVAUX, suite à la réunion de la commission des finances du 19 février, va vous en détailler les principales dispositions et nous en débattons.

Auparavant, je dois vous indiquer que les choix effectués ce soir, n'oblitéreront en rien ceux que les nouveaux élus pourraient faire après les prochaines échéances électorales.

L'avantage est que dès leur installation, ceux-ci disposeront, immédiatement, des moyens nécessaires pour gérer la commune Ils auront ensuite, tout loisirs, à travers la possibilité de prendre des décisions modificatives, d'intervenir pour changer de stratégie tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement

C'est avec une satisfaction non dissimulée que j'aborde donc le budget général. En effet, et ce pour la deuxième année consécutive, j'ai le plaisir de constater que le résultat de notre gestion

serrée des dépenses de fonctionnement dégage en 2019 un résultat de plus de 1 300 000€ (1 362 000€ en 2019 exactement)

Cela permet d'envisager l'avenir avec sérénité en nous offrant la possibilité d'alimenter de façon conséquente la section d'investissement. (Plus de 1 million d'€)

Je comprends que cela puisse faire des envieux.

Quelques remarques :

Nous avons été volontairement prudents dans le contexte que vous connaissez d'attaque des scolytes pour ce qui concerne les recettes de bois. (Seulement 70 000€ prévues soit encore 50 000€ de moins que 2019 mais plus de 100 000€ de moins que les belles années qui sont malheureusement derrière nous).

Malgré tout, grâce à notre gestion économe, nous continuons à maintenir de manière volontariste le même cap pour ce budget 2020.

Nous conservons à hauteur nos aides habituelles :

--à destination de notre jeunesse pour favoriser leur mobilité en soutenant leur obtention du permis de conduire. Cette opération depuis 12 ans marche fort.

--Une nouveauté et à destination des accédants à une habitation sur notre territoire : la reconduction d'une ligne budgétaire de 50 000€ permettant l'attribution de 4 000€ plus 500€ par enfant plafonné à 3. Suite à la réflexion que nous avons menée en 2019 pour déterminer les critères d'éligibilité, et notre délibération de fin décembre, je suis heureux de vous informer que nous venons d'instruire notre premier dossier, sans que la publicité soit faite sur ce dispositif innovant qui intéresse déjà les agences immobilières.

Nous ne connaissons pas au moment où nous construisons ce budget le montant des taxes foncières et d'habitation qui nous seront reversés. Seule certitude l'attribution de la compensation de la communauté de communes pour les compétences rendues, 850 000€ dont on connaît les âpres négociations qui nous ont permis d'obtenir cette somme. Par contre notre EPCI, n'est plus éligible au fond de péréquation des ressources communales et intercommunales et nous perdons 60 000€. Nous aurons aussi comme l'an passé au titre des emprunts repris à lui verser encore en 2020 quelques 120 000€.

Pour la voirie, en plus des dépenses habituelles d'entretien à hauteur de 200 000€ nous avons choisi afin de rattraper le retard dû aux négociations intercommunale d'inscrire un montant de dépenses d'investissement de 300 000€.

Ce budget comme je vous l'ai dit en préambule nous permet encore cette année d'envisager de nombreux autres investissements.

C'est sur ces éléments que nos habitants sont en mesure de juger les services et les équipements que nous sommes en mesure de leur offrir.

Malgré la conjoncture encore et toujours difficile que nous rencontrons, je suis satisfait de pouvoir présenter cette année un programme d'investissement réaliste, financé et ambitieux,

conséquence d'un travail en profondeur avec tous nos partenaires financiers et institutionnels. J'en retiendrai seulement quelques propositions parmi les plus essentielles :

- les bornes de recharges électriques qui seront installées prochainement dans la grande rue,
- la signalétique enfin obtenue sur la RN 57. En collaboration avec nos voisins de Fougerolles il s'agit de faire entrer les utilisateurs de cet axe important dans notre vallée « gastronomique » de la COMBEAUTE,
- le remplacement d'un camion pour les services techniques,
- la réfection des peintures de l'Espace Dorothée,
- les réfections des terrains de tennis,
- la réalisation d'un chalet pour la pétanque,
- d'un diagnostic sur l'état du pont des ateliers communaux,
- de travaux importants à la gendarmerie,
- de travaux d'isolation extérieur au gymnase et intérieur au dojo,
- La création d'une aire de fitness à proximité de l'île aux enfants afin de compléter l'offre faite aux familles, mais aussi aux sportifs sur ce site. Les offres seront examinées avant les choix définitifs en concertation justement avec les groupes sportifs susceptibles de les utiliser.
- l'achat d'abri bus pour OUTREMONT et POMBEGOUTTE,
- la mise en place de 9 caméras nouvelles pour la vidéoprotection,
- la réalisation de puits perdus sur la route d'OLICHAMP pour gérer les eaux pluviales.

Et enfin, et concernant les 3 budgets, celui-ci, mais aussi l'eau et l'assainissement, les investissements conséquents sur FAYMONT pour 2 600 000€ pour remettre totalement à niveau y compris l'adduction gaz ce secteur de la commune.

Il y a un quatrième budget, il concerne la maison de santé où là aussi il y aura du nouveau dans les prochains mois avec l'extension sur laquelle nous travaillons depuis plus d'un an. Nous avons bonne espoir d'entrer prochainement dans la phase active du projet. Vous trouverez dans la proposition de budget le montant à hauteur de 25 000€ des frais d'honoraires pour la totalité de la mission de maîtrise d'œuvre.

Je n'ai retenu qu'une partie des propositions que vous allez examiner pour ce dernier budget de notre mandature. Vous pourrez découvrir les autres et faire vos remarques tout au long de la discussion qui va suivre.

Je voudrais aussi vous sensibiliser sur l'importance du dernier point de notre ordre du jour pour lequel je tenais à délibérer absolument ce soir après les toutes récentes délibérations du SDANC. Il s'agit à travers l'adhésion à une compétence à la carte qui nous est proposée d'offrir

la possibilité à nos habitants d'obtenir une aide de 2 500€ pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif.

Je suis heureux de la mise en place de ce dispositif après le retrait des agences de l'eau pour nous aider pour la mise en place d'opérations groupées pour ces mises aux normes, tel que nous l'avions évoqué, il y a déjà bien longtemps. Enfin, le relais sera pris...

Avant de conclure, je voudrais remercier toute l'équipe fidèle qui m'a entouré pendant ces 6 années de mandat et qui a permis de continuer à faire de notre commune un village apprécié, reconnu pour son attractivité et son dynamisme.

Merci à vous et à tous les AJOLAIS qui eux aussi ont leur part dans cette réussite »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les précisions de Mme Dervaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote les projets de budgets tels qu'ils sont présentés et arrêtés aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	5 036 008.65 €	3 806 896.90 €
Recettes	5 036 008.65 €	3 806 896.90 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	624 819.35 €	1 400 407.21 €
Recettes	624 819.35 €	1 400 407.21 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	470 513.02 €	1 142 007.14 €
Recettes	470 513.02 €	1 142 007.14 €

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	61 925 €	75 381.67 €
Recettes	61 925 €	75 381.67 €

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020*

Décisions financières 7.1

OBJET : Vote des taux des taxes directes locales

30/2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la Commission des Finances du 19 Février 2020,

Compte tenu du fait que l'exercice 2020 sera marqué par un gel de la situation 2019 avec néanmoins, une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+0.9%),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** pour 2020, les taux des taxes directes locales (FB et FNB) à l'identique des taux 2019.
- Pour mémoire, ces taux étaient fixés en 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 8.66 %
 - Foncier bâti : 12.56 %
 - Foncier non bâti : 19.05 %

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020*

Décisions Budgétaires 7.1

OBJET : Contribution 2020 SMIC des Vosges

31-2020

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 21 janvier 2020, le Comité Syndical du SMIC des Vosges a délibéré sur les participations financières des communes adhérentes au titre de l'année 2020. Cette participation syndicale budgétaire s'élève à 2 000 euros pour la commune du Val d'Ajol.

Il appartient à la Commune de décider d'affecter la somme de 2 000 € au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PRENDS ACTE** du montant de la participation syndicale budgétaire de 2 000 euros pour 2020
- **DECIDE D’AFFECTER** la somme de 2 000€ au paiement de cette contribution au 6554 du budget principal de la commune pour 2020.

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020*

Autres Domaines de compétences

9.1

OBJET : SDANC : Adhésion d’une collectivité

32-2020

Par délibération du 4 Février 2020, le Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif s’est prononcé en faveur de l’adhésion de la Communauté d’Agglomération de Saint Dié des Vosges. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune adhérente au SDANC doit acter cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l’adhésion de cette nouvelle collectivité au Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif.

➤ *Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020*

Autres Domaines de Compétences

9.1

OBJET : SDANC : Adhésion au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC) pour une compétence à la carte "réhabilitation" et/ou "entretien"

33-2020

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-8, L. 5211-17, L. 5212-16, L. 5214-16 et suivants, L. 5216-5 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 3179/2002 du 08/11/2002 portant constitution du SDANC ;

Vu les statuts du SDANC approuvés par le comité syndical du SDANC du 26/09/2019 ;

Considérant qu’une modification des statuts du SDANC a été opérée en 2019 de manière à adapter les statuts du Syndicat aux lois NOTRE du 7 août 2015 et « Ferrand » du 3 août 2018 ;

Considérant que cette modification statutaire a également permis au SDANC de proposer à l’adhésion des compétences optionnelles, dites « à la carte », relatives aux missions facultatives de l’assainissement non collectif, cela en complément de la compétence obligatoire déjà exercée

par le Syndicat portant sur des missions relatives au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif ; que ces compétences à la carte sont ainsi rédigées (extrait des statuts modifiés du SDANC) :

« [...] 6.2 Compétence à la carte n°1 relative à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : le Syndicat mixte assure, dans les limites des adhésions de ses membres à la compétence à la carte n°1 et sous réserve de l'accord écrit du propriétaire, les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »;

6.3 Compétence à la carte n°2 relative à l'entretien des installations d'assainissement non collectif : le Syndicat mixte assure, dans les limites des adhésions de ses membres à la compétence à la carte n°2 et sous réserve de l'accord écrit du propriétaire, l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes [...] ».

Considérant que la commune du Val d'Ajol est membre du SDANC pour l'exercice de la compétence obligatoire relative aux missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif ;

Considérant que dans l'intérêt d'une gestion rationalisée et cohérente du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune du Val d'Ajol, il est envisagé d'adhérer au SDANC également pour l'exercice de ces compétences à la carte n°1.

Considérant que conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, il appartient au conseil municipal de la commune du Val d'Ajol d'approuver l'adhésion au SDANC pour ces compétences à la carte n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune du Val d'Ajol pour la compétence à la carte n°1 du SDANC;
- **SOLLICITE** le comité syndical du SDANC en vue d'approuver l'adhésion de la commune du Val d'Ajol aux compétences à la carte n°1 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Vosges & au comité syndical du SDANC.

➤ **Délibération visée en préfecture et rendue exécutoire le 28 février 2020**

L'ordre du jour ayant été éclusé les affaires diverses sont abordées :

Monsieur RICHARD informe les membres du Conseil et concernant l'étude engagée par l'EPFL sur le site de la Brasserie : une présentation de la phase 1 reprenant les diagnostics techniques, urbains et paysagers et proposant différents scénari d'aménagement pourrait être proposée au nouveau conseil municipal courant 1ère quinzaine d'avril. Une visite a également eu lieu sur le site de la Scierie de Faymont avec le propriétaire et les agents de l'EPFL ce jour.

M Richard fait lecture ensuite de la note transmise par Plombières concernant la route du Hariol.

Pour M Daval, si le Val d'Ajol accepte de participer à des travaux sur un secteur en dehors de son territoire, compte tenu du territoire communal très étendu cela reviendrait à créer une jurisprudence non souhaitable. M Lecharpentier rappelle la règle selon laquelle une Commune n'a pas à intervenir en dehors de son champ et territoire de compétence. Sinon, nous aurions dû également solliciter une participation du Girmont quant aux travaux de réfection de la route de la Houssière (coûts de travaux à hauteur de 40 000 euros), ce qui est inenvisageable.

Pour M Lamboley, les élus de Plombières ont les éléments depuis la mi 2019 et auraient pu engager une démarche auprès de l'Etat, le problème de fond trouvant son origine dans le désordre crée au moment des travaux de la RN 57.

M le Maire après ses débats et échanges sollicitent l'avis des membres présents : à l'unanimité, les élus émettent un avis négatif quant au versement d'une participation de 6 400 €. M Richard répondra à la sollicitation de Plombières par un courrier argumenté.

La séance se clôture vers 21h45.